

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS DE L'ESSONNE

(Trophée Désirée et Gaston ROUSSEAU)

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS DE LA SEINE et MARNE

Dimanche 1er mai 2016

OCQUERRE (Seine et Marne) - Stade M. Ostermeyer

ENVOI DES COMPOSITIONS PRÉVISIONNELLES D'ÉQUIPES

Au plus tard le mardi 26 avril avant 10 h 00 par email à

laurent-werquin@wanadoo.fr, comite-athletisme91@cd-91-athle.org et aj.bardot@orange.fr

Les feuilles de composition d'équipe doivent être entièrement remplies de façon lisible. Ces feuilles sont à télécharger à partir du site Internet du comité www.cd91athle.org

Toute feuille de composition d'équipe ne mentionnant pas le numéro de licence et l'année de naissance ne sera pas prise en compte

1. Clubs concernés

Seuls les clubs qui n'ont pas d'équipe dans les divisions nationales ou régionales peuvent participer à cette compétition, sauf s'ils présentent une équipe 2 (ou équipe 3) susceptible d'être qualifiée pour le premier tour de la division régionale.

2. Composition des équipes

Une équipe est composée au maximum de 2 athlètes hommes et 2 athlètes femmes dans chaque épreuve individuelle.

3. Athlètes autorisés à participer :

Tout athlète licencié au plus tard la veille de la compétition est autorisé à concourir s'il respecte les textes en vigueur de la FFA concernant les interclubs.

Un justificatif de validité de la licence, obtenu par l'intermédiaire de SIFFA, sera à présenter par le club, pour les athlètes ne disposant pas de leur licence.

Seuls les athlètes munis d'une licence « Athlé-compétition » peuvent participer (les athlètes disposant d'une licence « athlé-encadrement » ou « athlé- santé loisir » ne sont donc pas autorisés à participer à cette compétition).

4. Equipes concernées par la montée en division supérieure :

Le règlement LIFA (voir livret LIFA) s'appliquera :

- la participation d'un athlète à la fois en équipe 2 (ou en équipe 3) puis en équipe 1 (ou en équipe 2) lors du 1^{er} tour régional ou national entraînera l'annulation automatique de ses points en équipe 2 (ou en équipe 3), ainsi que ceux du relais auquel il aura participé,

- le règlement technique LIFA concernant les pénalités pour défaut d'officiels par rapport aux règles LIFA s'appliquera.

En conséquence de quoi, le nom du ou des clubs de promotion concourant pour la montée ne sera officiellement et définitivement connu qu'au lendemain du 1^{er} tour régional et national.

5. Règlements techniques :

Le règlement des Interclubs LIFA s'applique (notamment pour qualification, limitations et sur-classement).

Pour les nombres d'essais dans les concours, voir réglementation particulière sur la page du programme des concours.

6. Composition du jury :

Chaque club doit fournir pour chaque équipe présentée au minimum **5 officiels dont au moins 2 diplômés.**

Si un club n'est représenté que dans moins de 20 épreuves (sur 40), il peut remplacer 1 des officiels diplômés par une personne non diplômée.

7. Engagements :

Aucun athlète individuel ne sera admis à participer hors match dans ce championnat interclubs.

Une équipe non inscrite dans au moins 15 épreuves sur les 40 possibles ne pourra pas participer à la compétition.

Au cas où une équipe inscrirait des athlètes dans 15 épreuves ou plus, mais ne participerait que dans moins de 15 épreuves, une pénalité financière de 15 Euros serait appliquée au club.

Le nombre d'équipes par club est limité à 2.

Afin de rester à un nombre raisonnable d'équipes, les clubs évoluant en division nationale ou régionale ne seront autorisés à présenter qu'une seule équipe (équipe 2 ou équipe 3). Toute équipe inscrite comme section locale sera considérée comme une équipe du club maître.

Un athlète pourra participer au maximum :

- une course + un concours + un relais
- ou un saut + un lancer + un relais
- ou 2 sauts + un relais
- ou 2 lancers + un relais

Le livret des règlements FFA 2016 précise les limitations de participation des cadets aux courses (§ 2202.2.3) :

« Les cadets ne sont pas autorisés à participer aux épreuves de 3000 steeple

Les cadets et cadettes sont autorisés à participer à une seule course de 200 m ou plus, relais 4x400 compris. En conséquence, un cadet (une cadette) a la possibilité de prendre part à une épreuve de 200m ou plus ainsi qu'au relais 4x100 m, ou bien à l'épreuve du 100 m ou du 110/100 m haies et à un des relais 4x100 m ou 4x400 m »

8. Confirmation d'engagement :

Les clubs devront confirmer leur composition d'équipe au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition.

9. Modification de composition d'équipe en cours de compétition :

- A l'exception d'un problème médical (voir point suivant), aucun changement ne sera autorisé une fois que la feuille de course ou de concours aura quitté le secrétariat informatique.
- Une modification pourra être acceptée avant le début d'une épreuve en raison d'une blessure contractée à l'échauffement ou lors d'une autre épreuve. Dans ce cas, le chef de concours ou l'aide starter, le juge Arbitre concerné doit être immédiatement informé afin de donner son accord sur cette modification. Dans le cas d'une course, le remplacement ne pourra être effectué que dans le strict respect de la série dans laquelle devait évoluer l'athlète blessé. Dans le cas d'un concours, l'athlète pourra bénéficier de la règle de l'essai différé.
- Toute autre modification peut être recevable dans la mesure où elle est déposée par écrit auprès du secrétariat informatique par le responsable de l'équipe, au plus tard 30 minutes avant le début théorique de l'épreuve.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS DE L'ESSONNE

(Trophée Désirée et Gaston ROUSSEAU)

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS DE LA SEINE et MARNE

Dimanche 1er mai 2016

OCQUERRE (Seine et Marne) - Stade M. Ostermeyer

Horaires prévisionnels pouvant être modifiés en fonction du nombre d'équipes en compétition

09h 15 Ouverture du secrétariat et constitution du jury

10h 00 Limite de dépôt des équipes

Vérification du nombre de juges pour chaque club

			Longueur	Triple Saut	Hauteur	Perche	Poids	Javelot	Disque	Marteau
10h 30	3000m Marche F (dossards)									
11h 00	5000m Marche M (dossards)	11h 00	M							F
		11h 10					F			
		11h 20			F					
		11h 30				M				
11h 45	400m Haies M									
	400m Haies F	11h 40								
12h 10	400m M	12h 10		F						
	400m F	12h 20							M	
12h 30	800m M (dossards)	12h 30						F		
	800m F (dossards)									
13h 00	200m M									
	200m F	13h 20	F				M			
		13h 40			M					
13h 30	1500m M (dossards)									
	1500m F (dossards)	13h 50								
14h 00	110m Haies M	14h 00				F			F	
	100m Haies F									
14h 30	100m M	14h 30		M				M		
	100m F									
15h 00	3000m Steeple M (dossards)									
15h20	3000m F (dossards)	16h 00								M
15h 35	3000m M (dossards)									
15h 50	4 x 100m M									
	4 x 100m F									
16h 10	4 x 400m M (dossards)									
	4 x 400m F (dossards)									

Triple saut Masculins : Planche à 9, 11, 13m

Triple saut Féminines : Planche à 7, 9, 11m

Hauteur - Perche

		les montées de barres sont fixées par la CSO LIFA
Haut Fém	de 5 en 5 cm	jusqu'à 1m60 puis de 3 en 3 cm
Haut Masc	de 5 en 5 cm	jusqu'à 2m00 puis de 3 en 3 cm
Perc Fém	de 20 en 20 cm	jusqu'à 3m00 puis de 10 en 10 cm
Perc Masc	de 20 en 20 cm	jusqu'à 4m20 puis de 10 en 10 cm